Schweizerischer Gewerkschaftsbund SGB

09.11.2011 – 15:12 Uhr

Mise en consultation de la loi sur la formation continue Un modeste pas dans la bonne direction

Bern (ots) -

La nouvelle loi sur la formation continue, mise aujourd'hui en consultation par le Conseil fédéral, représente une timide avancée dans la bonne direction. Cette loi-cadre va surtout servir à amener un peu de structure dans ce domaine.

L'USS salue en particulier la volonté du Conseil fédéral de promouvoir plus systématiquement les compétences de base chez les adultes (à savoir : la lecture, l'écriture, le calcul et l'utilisation des technologies de l'information). Les moyens mis à disposition restent bien trop modestes.

Par contre, l'USS regrette la vision par trop libérale du Conseil fédéral. Pour lui, la formation continue relève essentiellement de la responsabilité individuelle, chacun devant avant tout par sa propre initiative et ses propres moyens veiller à sa formation continue. L'USS est d'avis que les employeurs ont, dans leur propre intérêt, un rôle central à jouer dans la formation de leurs collaborateurs et collaboratrices.

Pour l'USS, l'introduction d'un congé de formation payé serait un moyen législatif simple pour non seulement encourager l'initiative individuelle, mais aussi mettre les employeurs face à leurs responsabilités.

Contact:

Véronique Polito (079 436 21 29), secrétaire centrale de l'USS, se
tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100707683 abgerufen werden.